



COFACE

Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne
Confederation of Family Organisations in the European Union
Confederatie van Gezinsorganisaties in de Europese Unie
Bund der Familieorganisationen der Europäischen Union
Confederazione delle Organizzazioni Familiari dell'Unione Europea

DG EMPL - CAD A/ 24472
Date: 26-10-2005
CF: E
C:

Monsieur Jérôme VIGNON
Directeur
DG EMPL
Commission européenne
Rue de la Loi, 200
B-1049 Bruxelles

Bruxelles, le 21 octobre 2005.

Monsieur le Directeur,
Cher Monsieur,

Concerne : Contribution au Livre vert « Face aux Changements démographiques, une nouvelle Solidarité entre Générations »

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir en annexe un exemplaire personnel de la contribution de la COFACE au Livre vert « Face aux Changements démographiques, une nouvelle Solidarité entre générations », que nous avons envoyée à la Commission le 13 octobre dernier.

Nous vous en souhaitons bonne réception et bonne lecture. Nous restons, bien sûr, particulièrement intéressés par la suite qui sera réservée à l'ensemble de votre excellente initiative en cette matière.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Yves ROLAND-GOSSELIN
Président

Annexe



Confédération des Organisations Familiales de la Communauté Européenne
Bund der Familienorganisationen der Europäischen Gemeinschaft
Confederatie van Gezinsorganisaties in de Europese Gemeenschap
Confederation of Family Organisations in the European Community
Confederazione delle Organizzazioni Familiari della Comunità Europea

**LIVRE VERT «Face aux
changements démographiques, une
nouvelle solidarité entre générations»**

POSITION DE LA COFACE

**Confédération des Organisations
Familiales de l'Union européenne**

Bruxelles le 13 octobre 2005

LIVRE VERT «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations».

POSITION DE LA COFACE

1) Evolution démographique : réflexion européenne?

Le Livre vert publié par la Commission européenne est un message important à l'ensemble de l'Union européenne.

De fait, il est indispensable et urgent que les pays de l'Union prennent conscience du problème démographique actuel de l'Europe.

Selon les organisations familiales, le développement des politiques de soutien aux familles est une des approches à considérer dans la prise en compte de ce problème.

Bien que la politique familiale reste de la responsabilité individuelle de chaque Etat membre, le Livre vert permet d'encourager les discussions et les réflexions, au niveau européen, sur la manière dont les familles sont soutenues dans les différents Etats membres et de déterminer les meilleures approches au regard de l'évolution démographique en Europe.

En outre, certaines mesures seraient à prendre au niveau de l'Union européenne. Pour encourager les jeunes couples à fonder une famille et avoir plusieurs enfants, il y a lieu de favoriser, outre l'emploi, les politiques de soutien aux familles, notamment en termes de ressources, de services et de temps, de protection sociale généralisée et de logement, de manière à créer l'environnement propre à redonner confiance en l'avenir. L'Union européenne doit jouer un rôle de soutien aux initiatives contribuant à créer un tel environnement dans l'ensemble des Etats membres.

2) Egalité entre hommes et femmes- Conciliation vie professionnelle et vie familiale

La plupart des familles qui vivent en Europe voudraient avoir plus d'enfants qu'elles n'en ont actuellement.

Un des facteurs susceptibles d'influencer à la hausse les taux de natalité est la possibilité pour les femmes de mener une vie professionnelle en même temps qu'une vie de famille.

A cet égard, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ainsi que la promotion de l'égalité entre hommes et femmes pourraient avoir une influence majeure.

Pour encourager les parents à avoir des enfants et cela, sans que ce soit au détriment de la vie professionnelle de la femme, il y a lieu tout d'abord de mettre en place des services, tels les infrastructures d'accueil des enfants et de prévoir des congés de maternité et de paternité rémunérés pendant un temps déterminé, raisonnable et nécessaire.

Ces congés doivent permettre aux deux parents de choisir de se consacrer à leur foyer pendant une période donnée.

Par ailleurs, durant la petite enfance, il est utile de développer une approche plus flexible du temps de travail (travail à temps partiel,..). En effet, lorsque les couples ont des jeunes enfants, il serait utile de les faire bénéficier de facilités horaires dans leur vie professionnelle tout en ne remettant pas en cause leur carrière. Il pourrait être imaginable qu'ensuite, lorsque les enfants sont devenus autonomes, les parents ayant bénéficié de cette facilité puissent la « restituer » en tout ou en partie, soit par un allongement de leur vie professionnelle soit par un surplus horaire.

Les congés accordés doivent également s'assortir d'une bonne réintégration dans le monde du travail lorsque que ceux-ci s'achèvent.

Il est évident que toutes les facilités horaires doivent être les mêmes quel que soit le genre, dans le cadre de l'égalité des chances hommes/femmes.

Le(s) parent(s) qui a (ont) choisi de prendre du temps pour s'occuper de ses (leurs) enfants ne peut (peuvent) en aucun cas être pénalisé(s).

Les employeurs ont un rôle important à jouer dans le développement d'une telle politique familiale.

Ils doivent notamment être encouragés à engager des jeunes femmes, même si elles sont susceptibles de devenir mères. Les employeurs sont souvent réticents à engager ces femmes pour lesquelles ils doivent prendre en charge les coûts de la maternité. Une proposition serait de partager équitablement la prise en charge des coûts de maternité entre l'employeur du père et l'employeur de la mère.

Il convient également d'inciter les employeurs à favoriser les carrières féminines après la période de maternité ou de congé d'éducation. Les entreprises ont tout à gagner à employer des femmes plus mûres, des personnes plus posées ayant l'expérience de la responsabilité d'autrui.

Par ailleurs, les employeurs peuvent contribuer à une plus grande prise de responsabilités des hommes dans la vie familiale, en favorisant les changements de mentalité, en organisant le travail de manière à donner plus de liberté aux travailleurs, notamment masculins, en engageant davantage de femmes cadres, en veillant à une stricte équivalence des rémunérations entre hommes et femmes,...

En outre, pour atteindre un équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, il est indispensable d'avoir une politique nationale capable de fournir des services appropriés pour soutenir les familles avec enfants. Ces services comprennent des garderies publiques, cantines scolaires, ... L'initiative et le paiement devraient appartenir aux pouvoirs publics. Toutefois, cette initiative pourrait être déléguée aux entreprises et si celles-ci acceptent d'être également payeurs, il y aurait lieu de leur attribuer des avantages fiscaux. Par ailleurs, ces services doivent être considérés comme des services sociaux à part entière et n'être soumis à aucune charge fiscale.

3) Le rôle de l'immigration

Les courants d'immigration ont une influence considérable sur l'augmentation démographique en Europe. Selon certains, l'appel à une immigration maîtrisée ne peut être qu'une solution à moyen terme étant donné que des études démontrent que, dès la seconde génération, les populations concernées adoptent les taux de fécondité des pays d'accueil.

Toutefois, il y a lieu de mettre en place des politiques actives et communes à tous les pays européens pour l'intégration des migrants.

Il est important de développer des mesures telles que des procédures d'accueil et de reconnaissance de leurs droits de résidence et de travail, des allocations médicales gratuites, des formations professionnelles, ...

Il n'est pas possible de considérer les migrants uniquement comme force de travail. Ils ont les mêmes besoins et doivent avoir les mêmes droits que tous les autres citoyens. Les enfants et les femmes qui restent à la maison doivent également être intégrés. Il est nécessaire d'organiser l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et la possibilité de participation des enfants migrants aux écoles nationales. La Directive européenne sur la scolarisation des enfants des migrants doit servir de base à ces mesures.

Il faut également préserver et respecter la langue, les mœurs et les habitudes des migrants. Pour ce faire, le changement d'attitudes et des mentalités de la population nationale permettront que ces personnes s'intègrent plus facilement.

Toutefois, il convient de respecter un équilibre entre les devoirs et les droits des migrants. Certaines mesures comme l'apprentissage de la langue d'accueil ou des règles de vie en société devraient faire partie des devoirs des personnes accueillies, en contrepartie des droits qui leur sont accordés.

En tous cas, les fonds structurels européens devraient davantage soutenir les programmes de formation visant les populations immigrées, notamment en matière de nouvelles technologies.

4) La pauvreté des jeunes ou des parents isolés, la formation des adultes, la solidarité entre les jeunes et les personnes âgées

Afin de lutter contre la pauvreté des jeunes, il y a tout d'abord lieu de développer des projets de prévention des échecs scolaires et d'assistance aux familles.

Il est également important d'accompagner les jeunes lors du passage de l'école à la vie professionnelle afin d'éviter le chômage de longue durée. Cette transition est une étape essentielle qu'il faut préparer: services d'orientation professionnelle, soutien psychologique, communication avec le milieu professionnel, ...

En tout état de cause, la situation actuelle est de plus en plus discriminante à l'égard des jeunes sur le marché de l'emploi. Selon les entreprises, ceux-ci sont soit pas assez diplômés soit surdiplômés. Il existe un lien de cause à effet immédiat et clair entre non emploi et chute de la natalité chez les jeunes couples, si ceux-ci sont dévalorisés. C'est au sein du dialogue social qu'il faut aborder cette question en présence des organisations patronales et syndicales européennes.

Pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté des familles monoparentales, il faut développer des services spécifiques leur permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale (services compétents pour aider à la recherche d'un travail, services de soins aux petits enfants, services alternatifs d'accueil et de répit à la journée ou à la demande...).

Des systèmes de formation des adultes n'ayant pas suivi l'éducation obligatoire doivent être développés et être adaptés à la situation de chacun. Pendant la période de formation, les adultes seraient autorisés à participer à des activités de volontariat. A cet égard, il conviendrait de mettre en place des systèmes de valorisation des acquis « de terrain ». L'aide aux aidants familiaux et de proximité devrait faire l'objet de reconnaissances officielles.

Les grands-parents assument souvent des liens vitaux avec leurs petits enfants. Ils leur procurent soutien matériel et moral, et affection. Pour sauvegarder ce lien privilégié, la conception d'appartements modulables, la proximité des centres d'accueils des personnes âgées et des crèches permettraient le rapprochement des générations.

De manière générale, la collaboration entre les jeunes et les personnes âgées pourrait être renforcée par le développement d'activités réunissant les deux groupes (visites des malades, excursions, transmission des traditions et des coutumes,...).

5) Nouvelle organisation du travail

Il faut distinguer les possibilités et les besoins de chaque groupe d'âge.

Il y a lieu, d'une part, de favoriser l'emploi non précaire et de faire en sorte que les jeunes travailleurs bénéficient d'une stabilité dans leur travail. D'autre part, le travail des personnes âgées pourrait être plus flexible : travail avec contrats spéciaux, à horaire réduit. Pour ce faire, il faut sensibiliser les patrons d'entreprise d'employer ou de continuer à employer ces personnes.

Par ailleurs, beaucoup de parents (mères et pères) qui ont des petits enfants recherchent des possibilités de travailler de manière réduite pendant la semaine ou de rester plus longtemps à la maison après la naissance de leurs enfants. Bref, dans le futur, il devrait y avoir une plus grande flexibilité du marché du travail pour répondre aux besoins des familles.

Il faut également prendre en compte la double charge de la « génération du milieu » qui doit s'occuper des enfants et petits-enfants, ainsi que des parents et grands-parents âgés.

6) La place des seniors

Certains estiment qu'il faut fixer un âge légal pour la retraite. Toutefois, il ne faut pas enlever aux personnes retraitées le droit à la participation active à une occupation et cela suivant de nouvelles formes d'emploi (temps partiel,...). Il est nécessaire de conserver et de développer nos systèmes de protection sociale en les maintenant accessibles à tous, car il s'agit de la sauvegarde de nos sociétés démocratiques.

Par ailleurs, il existe un laps de temps de plus en plus important entre l'âge de la retraite et la dépendance due au grand âge ou aux maladies. Pendant cette période, ces personnes sont souvent des grands-parents qui jouent un rôle important dans la vie de leurs petits-enfants et vice et versa. Il conviendrait de faire en sorte de préserver ces relations privilégiées au moyen notamment de logements adéquats.

7) La solidarité avec les personnes âgées

Au vu notamment de l'évolution de l'activité professionnelle féminine, la prise en charge des personnes âgées dépendantes est un défi pour les décennies à venir. Les familles et les pouvoirs publics doivent s'associer pour faire face le plus humainement possible à cette situation.

Il est important de soutenir les familles qui prennent soin des personnes âgées, malades ou handicapées requérant une aide permanente à la maison

(exemple : en Grèce, les personnes âgées font partie de la famille nucléaire). Pour les aider, les autorités devraient fournir des allocations « familiales » pour les soins de santé de ces personnes mais auraient également la responsabilité d'organiser des services de soins permettant à ces familles de bénéficier de moments réguliers de répit.

Une déduction fiscale pour les coûts d'aide domestique ou familiale pourrait aider les enfants-adultes dans la prise en charge de leurs parents dépendants chez eux. Ces personnes ressources ont droit à un appui de la société pour exercer au mieux leur solidarité envers les générations antérieures. Il conviendrait de développer des centres d'accueil de jour ou de séjour limité, à un coût supportable permettant aux familles de « souffler ».

Par ailleurs, la formation du personnel dans le secteur de la santé est une priorité : ces personnes doivent avoir les qualifications nécessaires.

8) La solidarité entre les générations

Au lieu de mettre en concurrence les besoins des différents groupes d'âge les uns avec les autres, il faudrait développer une société dans laquelle on retrouve des éléments bénéfiques pour tous.

Une vie longue et productive est un but qui peut être seulement atteint dans une société sereine. Quand nous fournissons un système de soins de qualité aux personnes âgées, cela contribue également au développement de la confiance en l'avenir chez les jeunes. D'autre part, la prise en considération des besoins des enfants signifie que les personnes âgées peuvent compter sur les jeunes en matière de pensions et des autres besoins des générations plus âgées.

Les générations ont besoin les unes des autres. Les relations fortes dans les familles et entre les générations permettent de promouvoir de meilleures conditions de santé, d'augmenter l'espérance de vie des individus et de régénérer le capital social de la société.

9) Conclusions et rôle de l'Union

Il est temps pour l'Union européenne de porter attention aux besoins des familles - quel qu'en soit le modèle - et d'identifier les manières dont les familles peuvent être soutenues et encouragées à avoir des enfants.

Le devoir de la Société est de créer l'environnement favorable pour que les couples puissent avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent.

Il s'agit en effet, de promouvoir l'investissement à long terme en capital humain.

Le rôle de l'Union européenne devrait s'inscrire dans une perspective de développement de politiques: les dialogues social et civil peuvent contribuer à une meilleure gestion des changements démographiques par l'échange des expériences et des meilleures pratiques mises en œuvre dans les Etats membres.

Parmi les initiatives concrètes que l'UE serait à même de prendre, tout en restant dans le cadre de ses compétences, il faut citer :

- la poursuite de la réflexion après le présent Livre vert, par un Livre blanc reprenant des propositions politiques plus concrètes, ainsi que l'une ou l'autre conférence de haut niveau pour maintenir la sensibilisation des décideurs politiques ;
- la création éventuelle d'un « Forum permanent » sur la démographie, qui associerait les principaux acteurs dans le domaine, dont les organisations familiales ;
- la poursuite des études et des recherches en matière de démographie et de solidarité entre les générations, et notamment l'examen de ces questions sous différents angles et notamment sous l'angle familial, avec l'aide des organisations familiales. Les autres angles d'approche (scientifique, économique, le point de vue des jeunes, des personnes âgées, approche selon le genre,...) sont déjà largement couverts et méritent d'être poursuivis.
- le soutien aux organisations de la société civile, dont les organisations familiales, afin qu'elles soient à même de contribuer aux réflexions et au développement de politiques et initiatives européennes avec tout le professionnalisme requis.

10) Remarque finale

Enfin, COFACE et COFACE-Handicap marquent leur plus grand étonnement de ne pas voir mentionnées une seule fois dans le Livre vert les personnes handicapées, notamment celles qui sont en situation de dépendance, voire de grande dépendance ou qui ne peuvent se représenter elles-mêmes.

Il est indispensable que TOUTES les personnes à charge soient prises en compte dans la vie des familles (personnes âgées, personnes handicapées dépendantes, personnes malades demeurant à domicile).

Les familles en charge de personnes handicapées doivent bénéficier de toutes les mesures, aides et services afin que celles-ci ne courent pas le risque de devenir elles-mêmes « handicapées ». (En annexe, la position de COFACE-Handicap sur le Livre Vert).

ANNEXE

Livre Vert
Face aux changements démographiques
Une nouvelle solidarité entre générations

Réponse de COFACE HANDICAP

Préambule

COFACE Handicap fait part aux rédacteurs de ce Livre vert, du plus grand intérêt et particulièrement pertinent, de son étonnement de ne voir pas une seule fois mentionnées les personnes handicapées, notamment celles qui sont en situation de dépendance, voire de grande dépendance, ou qui ne peuvent se représenter elles-mêmes. L'investissement de la famille est au moins aussi grand, sinon parfois plus, pour les personnes handicapées en situation de grande dépendance que pour les personnes âgées.

Nous sommes à l'heure où la Commission, à juste titre, indique désormais la nécessité du mainstreaming, c'est-à-dire la prise en compte des personnes handicapées dans toutes les initiatives européennes. Aussi la COFACE Handicap demande-t-elle que soit prise en compte, dans la vie des familles, TOUTES les personnes qui sont à charge : les personnes âgées, les personnes handicapées en situation de grande dépendance et/ou ne pouvant se représenter elles-mêmes - à plus forte raison celles qui se trouvent sous protection judiciaire ; de même que les personnes en situation de longue maladie ou de maladie invalidante chronique et demeurant à domicile à la charge de leur famille.

1- Introduction

Q1- Estimez-vous que le niveau européen soit pertinent pour ouvrir une réflexion sur les évolutions démographiques et la gestion de leurs conséquences ?

Q2- Si oui, quels pourraient en être les objectifs, et quels domaines politiques vous semblent être les plus concernés ?

Les évolutions démographiques sont la base du devenir des populations et de l'action économique. Il va de soi que dans un monde aux évolutions particulièrement variées selon les continents, les niveaux de richesse, les hémisphères nord et sud, l'UE doit se prononcer et mettre en place au plus vite

une politique volontariste en matière démographique. C'est de sa compétence au plan continental. D'autant plus que sa démographie baisse de façon inquiétante.

L'objectif premier est de retourner la tendance, en sachant que « l'élasticité » en la matière - environ 25 à 30 années - provoquera un retard sur décision d'environ une génération. C'est bien au niveau de l'Union que doivent être prises les mesures appropriées :

- *En incitant les jeunes familles à se reproduire,*
- *En développant pour ce faire des politiques familiales actives, propres à redonner la confiance en l'avenir aujourd'hui perdue,*
- *Donc en mettant en place les mesures de protection sociale : lutte contre la précarité, notamment celle du premier emploi, assouplissement des horaires de travail, conciliation vie familiale/vie professionnelle, logement.*

2.1- Le défi d'une natalité faible

Q-1- Comment une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée peut-elle aider à résoudre les problèmes liés au vieillissement démographique ?

Lorsque les couples sont jeunes, c'est le moment où, ayant de jeunes enfants, ils pourraient bénéficier de facilités horaires dans leur vie professionnelle tout en ne remettant pas en cause leur carrière. Il pourrait être imaginable qu'ensuite, lorsque les enfants sont devenus autonomes, devenus eux-mêmes plus âgés, les parents ayant bénéficié de cette facilité puissent la « restituer » en tout ou en partie, soit par un allongement - s'ils le veulent - de leur vie professionnelle, soit par un surplus horaire.

Q-2- Comment peut-on encourager une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes ?

C'est une question récurrente, qui se pose depuis toujours. Il est clair que les hommes doivent recevoir une information/sensibilisation plus développée. Il n'en reste pas moins que toutes facilités horaires doivent à terme être les mêmes quel que soit le genre, dans le cadre de l'égalité des chances hommes/femmes.

Q-3- Faut-il lier l'octroi de certaines prestations ou avantages (congés...) à un partage égal entre les deux sexes ? Comment rémunérer de manière adéquate les deux parents participant aux congés parentaux ?

Une égalité des chances entre les deux genres a été demandée et obtenue par les citoyens européens. On sait que pendant toutes les premières années, ainsi que les dernières, ou bien durant une longue maladie, ou encore lorsqu'un membre de la famille est ou devient handicapé, cette personne est plus dépendante (recommandation croissante de l'allaitement, hospitalisation à domicile, demande de vie autonome à domicile des personnes en situation de handicap...) C'est à ce moment que pourraient être accordées les facilités horaires avec maintien du salaire et des cotisations retraite. Ensuite, lorsque les situations visées se sont facilitées, voire ont disparu, c'est alors que les personnes ayant bénéficié de ces facilités pourraient éventuellement rattraper en temps de travail supplémentaire. Les pères devraient bénéficier de ces régimes et possibilités exactement de la même façon que les mères. Les systèmes de rémunération ayant pour objectif d'être ou de devenir équivalents à compétence égale pour les deux genres selon les règles européennes de non-discrimination, c'est essentiellement les suivis de carrières qui doivent faire l'objet d'une veille permanente durant les temps d'absence. En d'autres termes, on ne saurait accepter que le temps consacré à la vie familiale soit pénalisant pour la personne qui en fait le choix à titre temporaire.

Q-4- Comment stimuler davantage l'offre de structures de garde d'enfants (crèches, écoles maternelles, etc.) et de soins aux personnes âgées, à la fois par les collectivités publiques et par les entreprises ?

Nous demandons ici que soient mentionnées explicitement les personnes en situation de handicap ne pouvant se représenter elles-mêmes ou en situation de grande dépendance, quel que soit leur âge. On ne peut se passer en ce domaine de mesures réglementaires à l'échelon européen. C'est en termes de proximité qu'elles doivent s'exprimer. L'initiative devrait être aux municipalités, ainsi que le paiement. Cette initiative pourrait être déléguée aux entreprises lorsque celles-ci aspirent à le placer dans leur propre système de gestion du personnel. Le payeur devrait être la collectivité locale, dans la mesure où elle en a les moyens financiers. Cela doit passer par des systèmes fiscaux, qui rendent nécessaire une harmonisation fiscale au niveau de l'Union, cette dernière relevant de décisions à l'unanimité. Les entreprises qui accepteraient d'être non seulement organisatrices mais aussi payeurs pourraient se voir attribuer des avantages fiscaux locaux.

Q-5- Un taux réduit de TVA appliqué aux services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées peut-il contribuer à leur développement ?

Prendre ici à nouveau en compte les personnes handicapées ne pouvant se représenter elles-mêmes et en situation de grande dépendance, quel que soit leur âge. Ces services sont à considérer comme des services sociaux à part entière, et ils devraient n'être soumis à aucune charge fiscale (notamment la TVA), au même titre que les « transferts sociaux ».

Q-6- Comment permettre aux parents, notamment aux jeunes couples, d'accéder au marché du travail, de réaliser leurs projets de carrière et d'avoir le nombre d'enfants qu'ils désirent ?

Quant à l'esprit de la question, il nous semble avoir partiellement répondu à cette question plus haut. Concrètement, nous proposerions quatre solutions matériellement réalisables parmi d'autres :

- *Comme nous l'avons souligné, aménagement évolutif du temps de travail des jeunes parents, en fonction de leurs besoins...*
- *Aménagement des horaires des structures scolaires, notamment pour les jeunes enfants (certains pays européens : 6H30 du matin à 18H30 le soir...)*
- *Faciliter l'accueil des enfants durant les temps de vacances (homes d'enfants, camps de vacances, etc.), à des prix calculés sur base du quotient familial (ratio nombre d'enfants/revenu familial régulier), voire gratuit pour les familles socialement fragilisées.*
- *Créer des centres de répit ouverts toute l'année où les personnes âgées d'une part, les personnes en situation de grande dépendance d'autre part, puissent séjourner sur des périodes de temps variables (de un jour à plusieurs semaines...) selon les mêmes conditions financières que le point précédent. Ces lieux devraient être à l'initiative et sous la gestion des municipalités ou, lorsque ces sont de taille trop réduite, des régions et comtés/départements/districts...*

2.2- La contribution possible de l'immigration

Il nous apparaît que nous n'avons pas compétence pour répondre aux trois questions de ce sous-chapitre. Nous laissons bien volontiers les ONG spécialisées en ce domaine pour y répondre et nous nous tenons à leur disposition si elles souhaitent l'éclairage de notre organisation.

3.1- De jeunes générations mieux intégrées

Q-1- Comment les politiques communautaires peuvent-elles contribuer davantage à combattre la pauvreté des enfants et celle des familles monoparentales, et à réduire le risque de pauvreté et d'exclusion pour les jeunes ?

Pour ce qui est des familles monoparentales ayant une ou plusieurs personnes handicapées en situation de dépendance à domicile, il va de soi que si elles ne sont pas aidées, elles sont entraînées presque automatiquement dans le cercle infernal précarité/grande pauvreté/exclusion sociale. Il faut d'emblée éviter qu'elles y entrent, et pour ce faire mettre en place, au niveau le plus pertinent de proximité, des services de soutien et d'aide à domicile, des systèmes d'allocations financières de compensation adéquates pour la couverture des charges induites, des services alternatifs d'accueil et de répit à la journée ou à la demande. Ces mesures devraient relever de la solidarité publique. Nous estimons qu'elles sont incontournables.

Q-2- Comment améliorer les systèmes de formation initiale et de formation des adultes ? Quelle peut être la contribution de l'éducation non formelle et des activités de volontariat ? Quelles peuvent être les contributions des fonds structurels et des instruments visant à un meilleur accès à la société de la connaissance ?

Il faut en tout état de cause passer par une formation des enseignants et des éducateurs. Le système scolaire doit intégrer de nouveaux cursus de formations diplômantes ayant trait à l'aide à domicile. Il conviendra de mettre en place des systèmes de valorisation des acquis « de terrain », notamment pour les volontaires qui durant des années apprennent à venir en aide à des personnes dépendantes, que ce soit dans leur propre famille ou qu'ils interviennent dans le cadre des solidarités de voisinage - elles-mêmes à développer. Ces valorisations ne peuvent et ne doivent pas passer uniquement par des contrôles au niveau des acquis de « savoirs », mais aussi par une évaluation des acquis pratiques de terrain. Les fonds structurels pourraient intervenir au niveau des régions de développement (FEDER) et au niveau de la formation pour la mise en place de cursus nouveaux. L'aide aux aidants familiaux et de proximité devrait faire l'objet de reconnaissances officielles.

Q-3- Comment améliorer les transitions entre école et vie professionnelle, et la qualité de l'emploi des jeunes ? Quel rôle le dialogue social devrait-il jouer ? Quelle contribution peut être apportée par le dialogue avec la société civile, notamment les organisations de jeunesse ?

Nous recommandons une systématisation des stages de pré emploi. Les jeunes passent parfois des mois, y compris lorsqu'ils sont titulaires de diplômes de haut niveau - fait nouveau et inadmissible - à se voir fermer les portes des entreprises. En tout état de cause, les entreprises disent ne pas recruter, soit parce que les jeunes ne sont pas assez diplômés, soit parce qu'on leur reproche d'être « surdiplômés ». La situation actuelle est de plus en plus discriminante à l'égard des jeunes ; nous voyons un lien de cause à effet immédiat et non ambigu entre non emploi et chute de la natalité chez les jeunes couples, dévalorisés. C'est au sein du dialogue social qu'il faut porter d'urgence cette question à l'ordre du jour. Les organisations européennes patronales et syndicales devraient être mises au travail sur ce point. Ce n'est pas du ressort des organisations de jeunesse, sauf si elles sont là pour sensibiliser les partenaires sociaux.

Q-4- Quelles solidarités peuvent être développées entre les jeunes et les personnes âgées ?

Il nous apparaît qu'avant même de parler de cette solidarité, certainement souhaitable et nécessaire, le temps de l'accoutumance des uns aux autres passe par une véritable politique du logement social : il est nécessaire de prévoir des logements où chaque génération puisse vivre à son rythme sans gêner les autres. Aujourd'hui, les familles sont de plus en plus exclues du centre des villes, le logement devenant financièrement inaccessible. Elles sont rejetées dans des dortoirs et/ou des ghettos où les générations n'ont pas moyen de cohabiter « pacifiquement ».

3.2- Une approche globale du « cycle de vie » active

Est-il politiquement et concrètement correct, en ces années-ci, de commencer par établir un avenir de l'emploi où il y aurait moins de jeunes et plus de personnes âgées, à un moment où les jeunes précisément, nombreux encore, se sentent de plus en plus rejetés d'un premier emploi non précaire ? Ce groupe de questions pourrait être fort mal ressenti par les jeunes qui le liront et qui n'ont guère à dire autre chose, que leur situation de chômeurs.

Q-1- Comment moderniser l'organisation du travail pour tenir compte des besoins spécifiques à chaque groupe d'âge ?

Q-2- Comment faciliter l'intégration des jeunes couples dans la vie active et leur apporter un équilibre entre flexibilité et sécurité pour élever des jeunes

enfants, pour se former et pour adapter leurs compétences aux exigences du marché du travail ? Comment permettre aux plus âgés de travailler davantage ?

Q-3- Comment adapter l'organisation du travail à une nouvelle répartition entre générations, avec moins de jeunes et plus de « travailleurs âgés » dans les entreprises ?

Q-4- Comment les différents acteurs de l'Union peuvent-ils contribuer à y répondre, en particulier le dialogue social et la société civile ?

A ce groupe de questions nous suggérons trois formes de réponses :

1- Avant d'admettre « moins de jeunes », il serait opportun, par le biais d'un vrai « dialogue social », de proposer des moyens efficaces d'introduire des jeunes durablement sur le marché de l'emploi.

2- En outre, avant de songer à « prolonger » au-delà de l'âge de la retraite le temps de travail, ou de reculer l'âge de la retraite - ce qui n'en est pas moins envisageable - ne serait-il pas opportun d'offrir à des jeunes des emplois non précaires, où ils puissent se maintenir un temps minimum et envisager une espérance de carrière ? Concernant le temps des personnes plus âgées, il pourrait en effet être rendu plus flexible, ces derniers, en termes de proximité avec les plus jeunes, pouvant s'intégrer à des systèmes où ils deviendraient formateurs et en prendraient le temps.

3- Il est clair que favoriser l'emploi non précaire est une condition incontournable pour voir les jeunes conjuguer leur avenir sans angoisse, et par conséquent créer une famille. Nul n'est prêt à créer une famille à laquelle il ou elle n'a aucun avenir à offrir.

3.3- Une place nouvelle pour les « seniors »

Q-1- Doit-on encore fixer un âge légal de départ à la retraite, ou permettre une retraite flexible et progressive ?

Nous suggérons que soit maintenu un âge légal de départ à la retraite. Une flexibilité volontaire pourrait être par contre envisagée, à la demande et pour un temps négocié, dans la mesure où le senior intéressé par la prolongation de son temps de travail ne prend pas la place qui pourrait être dévolue à des plus jeunes. Les travailleurs en situation de handicap devraient bénéficier, s'ils le

désirent, d'une retraite anticipée avec valorisation des années non travaillées pour cause de handicap ou de fatigue consécutive à la situation de handicap. Nous référant à ce que nous avons dit plus haut, une modulation de l'âge du départ à la retraite pourrait prendre en compte les avantages horaires et congés parentaux dont les intéressés auraient bénéficié plus jeunes, s'ils en ont la possibilité (santé, présence permanente ou non d'une personne en situation de dépendance à domicile...), et le désir. Ce temps de travail supplémentaire, sur un mode volontaire et contractuel, pourrait être envisagé comme une forme de compensation de la part de l'intéressé.

Q-2-3-4 :

Nous ne nous sentons pas réellement compétents pour apporter des réponses pertinentes à ces trois questions.

Q-5- Comment investir dans la santé et la prévention pour que les Européens continuent à bénéficier de gains d'espérance de vie en bonne santé ?

Cette question est pour nous importante, voire tout à fait centrale. En ce qui concerne les familles de personnes handicapées en situation de dépendance, le risque d'entrée en précarité/exclusion sociale fait courir le risque, du même coup, du non accès aux soins de santé de base. Nous disons que les situations d'exclusion sont productrices de handicap et/ou d'aggravation du handicap, et que le handicap conduit à la précarité/exclusion. C'est ainsi que nous formulons - en espérant n'être pas trop simplistes - le cercle infernal évoqué plus haut. C'est parfois toute la famille d'une personne handicapée qui, quand elle ne reçoit aucune aide, court le risque de devenir handicapée. L'hygiène et toutes les promotions de l'éducation pour la santé nous paraissent ici plus que nécessaires, notamment par le biais des travailleurs sociaux de proximité.

Nous ne saurions passer sous silence la nécessité de développer l'aide aux familles (nous l'appelons « aide aux aidants » naturels ou aux aidants familiaux...) - aides humaines à domicile, formation, défiscalisation de la part contributive des personnes ayant le bénéfice des aides, comme nous l'avons suggéré plus haut, etc.

3.4- La solidarité avec les personnes très âgées

Q-1- En particulier, faudra-t-il distinguer entre pensions de retraite et allocations d'autonomie ?

Cela nous paraît évident. Cette distinction DOIT être faite. En aucune façon des allocations dites de compensation (« adjustment allowances »...) ne peuvent se confondre avec les ressources des intéressés (revenus et pensions = wages & pensions.)

Q-2- Comment former le personnel nécessaire et offrir des emplois de qualité, dans un secteur souvent marqué par des salaires et des qualifications peu élevées ?

En créant de véritables professions autour de l'aide aux personnes, en les « dignifiant », car ce sont effectivement des professions dignes, aussi dignes que leurs bénéficiaires à tout le moins ; en y offrant des possibilités de faire carrière. Comme évoqué plus haut, il convient de créer des systèmes de qualification et de validation des acquis sur le terrain. Les formations en cours d'emploi devraient être généralisées, ainsi que les diverses mesures de soutiens psychologiques, souvent nécessaires. Une revalorisation des salaires est évidemment nécessaire, tant ils sont bas. Il s'agit là d'ouvrir un véritable bassin d'emplois nouveaux et nobles.

Q-3- Comment répartir de manière équilibrée la prise en charge du « grand âge » entre familles, services sociaux et institutions ?

Pour nous, il n'y a pas de répartition a priori. Les trois systèmes doivent être mis à disposition, coexister, s'articuler selon que de besoin, sans oublier l'accompagnement en fin de vie ou en « désir de fin de vie. » Il y va souvent de la grande détresse. Une famille, jusque là très présente, peut ne plus parvenir à faire face seule. C'est en de telles circonstances que doivent être fournis des accueils temporaires, de répit, etc. Intervient le libre choix de la personne très âgée, qui doit obligatoirement être pris en compte. Sa « compétence » doit donc être systématiquement recherchée, et son autonomie, autant que possible, pour toute réponse pouvant lui être offerte. La mise en œuvre des « services » ne peut donc être que modulée sur le désir de la personne considérée et de son proche entourage. La question d'ordre économique n'est pas en jeu. En effet, tout accompagnement dans le grand âge a un coût social, qu'il se fasse en famille ou en institution, avec l'aide ou non de services ambulants... N'est à l'ordre du jour que la question de la qualité de vie de la personne dans le grand âge. Une « mise » en institution n'intervient toujours, à notre sens, qu'en dernier, voire ultime recours.

Q-4- Comment aider les familles ? Comment soutenir les réseaux de soins de proximité ?

Par le développement des solidarités de voisinage venant en complément des aides professionnelles.

Q-5- Comment réduire les inégalités hommes/femmes à l'âge de la retraite ?

En comptabilisant de façon égale le temps consacré à la vie familiale comme un véritable temps de travail ouvrant le droit à la retraite.

Q-6- Comment utiliser les nouvelles technologies pour soutenir les personnes âgées ?

Nous disons « pour soutenir toutes les personnes en situation de dépendance... » Les nouvelles technologies devraient être utilisées comme un moyen de communication permettant le maintien des compétences et du contact avec l'extérieur, pour autant précisément qu'elles ne deviennent pas un alibi à ne rien faire pour que ces personnes sortent de chez elles, ce qui reviendrait à renforcer leur isolement. Les nouvelles technologies sont également reconnues en matière de sécurité des personnes (surveillances à distance...) L'accès aux nouvelles technologies est actuellement un véritable lieu de discrimination économique : il n'est pas égal pour tous. Donc cet accès à tous doit être promu.

4- CONCLUSION

Pour ce qui est des conclusions, elles relèvent à notre sens des responsables politiques, et des partenaires sociaux qui ont plus de compétence que les ONG. La Plate-forme des ONG du domaine social pourrait toutefois, comme telle, être interrogée.

Rome, 13 juin - Paris, 19 juin 2005



Londenstraat 17 - rue de Londres 17
B-1050 Brussel - B-1050 Bruxelles



Monsieur Jérôme VIGNON
Directeur
DG EMPL
Commission européenne
Rue de la Loi, 200
B-1049 Bruxelles